Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Politique d'asile et des étrangers : précisions du canton de Vaud

Dans une dépêche ATS relatant des informations émanant du Conseil fédéral, il est indiqué que le canton de Vaud n'aurait pas fait auprès de la Confédération de démarches relatives à la régularisation de certains cas d'étrangers vulnérables ou en difficultés graves se trouvant dans le canton de Vaud. Le canton de Vaud entend préciser que cette information est inexacte.

Le chef du Département des institutions et des relations extérieures a eu l'occasion non seulement de rencontrer Mme Metzler et M. Couchepin, mais également d'avoir un entretien avec M. Gerber, directeur de l'Office fédéral des réfugiés et M. Grossen, vice-directeur de l'Office fédéral des étrangers, démarche au cours de laquelle le principe d'une procédure de travail en commun a été établie pour résoudre des situations individuelles. Ce processus est en route. Le canton de Vaud a eu l'occasion d'écrire récemment à Mme Metzler et à M. Gerber pour obtenir des précisions. Cela étant, le canton de Vaud précise qu'aujourd'hui même il a pu adresser 19 dossiers concernant 51 personnes. Ces dossiers ont été préparés par un mandataire chargé d'analyser ces cas et de préparer leur présentation à Berne. Le canton de Vaud espère que le Conseil fédéral et en particulier le Département fédéral de justice et police accueilleront ces dossiers d'une manière ouverte et voudront bien tenir compte de la situation humanitaire particulière des cas présentés.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 août 2001

M. Claude Ruey, chef du Département des institutions et des relations extérieures 021 / 316 40 01 M. Vincent Grandjean, Chancelier 021 / 316 40 42